

L'éditorial du président

Le temps de passer la main

Chères et chers collègues,

Ceci est le dernier éditorial que je signe en qualité de président du Conseil de Fondation.

Il est temps, en effet, de passer la main et je m'en explique.

Depuis le début de l'année, le calendrier des travaux préparatoires à l'adoption par le Conseil d'Etat du projet de loi portant sur la réforme de l'enseignement musical de base s'est fortement accéléré. Toutes les instances du CPM y ont contribué avec l'énergie que produit le sentiment de vivre un tournant majeur, aboutissement d'un chantier commencé il y a neuf ans. La CEMB, le Conseil de Fondation et le Conseil mixte ont accompli dans ce cadre, chacun pour sa part, un travail considérable. Les impulsions des enseignantes et enseignants, doyens et doyennes, direction et partenaires ont été essentiels dans ce mouvement et je suis reconnaissant à celles et ceux qui ont accompagné ce formidable crescendo de réflexion et d'action.

Dès à présent, les directeurs adjoints des institutions de la FEGM travaillent aux nécessaires synergies administratives. L'enseignement de la danse et du théâtre n'a pas été exclu du projet. En revanche, une recomposition de l'enseignement aux adultes semble prévisible dès lors que serait appliquée une définition de l'enseignement limitant à l'âge de 25 ans la subvention directe du DIP. Plusieurs de nos partenariats pourraient être réévalués sur de nouvelles bases, sous réserve de l'examen parlementaire. Il existe des pistes qui seront encore évaluées et que nous défendons vigoureusement. Il s'agit, pour le CPM, d'un enjeu majeur portant, à la fois, sur les missions et sur l'emploi – que le chef du département de l'instruction publique s'est engagé à ne pas mettre en péril.

Sans relâche, j'ai exercé ma charge avec passion et détermination. Durant ces dernières semaines, j'ai rencontré notamment, en compagnie du directeur du CPM, le chef de projet de la réforme et le président de la CEMB puis, au sein du Conseil mixte, à deux reprises, le conseiller d'Etat Charles BEER.

Celui-ci présentera le 29 février 2008 aux écoles de musique puis à la presse le projet de loi du Conseil d'Etat qui sera, dès lors, transmis au Grand Conseil selon la procédure usuelle.

Cette date signale la limite de l'action qu'il m'est possible de mener à la tête du CPM. En effet, je dois à titre professionnel parfaite loyauté au Conseil d'Etat et ne puis commenter ses décisions, notamment lors du travail parlementaire, au risque d'un manquement à l'éthique. Je m'abstiendrai de ce fait, dès le 29 février, soit quatre mois avant l'échéance prévue de mon mandat, de toute expression ou représentation au nom du CPM.

L'élection de mon successeur est portée à l'ordre du jour du Conseil le 11 mars 2008.



Ensemble chers amis, durant ces dernières années, nous avons remodelé le CPM. Quand je dis « ensemble », je pense évidemment à mes collègues du Conseil de Fondation mais pas seulement. Sans vous toutes et tous, collaborateurs et collaboratrices des métiers administratifs, techniques et pédagogiques du CPM, rien n'aurait été possible. Je sais les débats délicats que nous avons traversés, les changements que vous avez assumés, la créativité éblouissante du CPM, les talents qu'il recèle et ses valeurs – qui sont miennes.

C'est l'heure d'établir un bilan d'étape. Quelques points ? Sous ma présidence, outre les actes ordinaires de gestion, le Conseil de Fondation a notamment :

- Adapté le cadre de la retraite du personnel aux normes fédérales et veillé à une prévoyance bien assortie ;
- Statué, dans ce cadre et par équité, sur la retraite des femmes ;
- Lancé la réorganisation du système informatique et trouvé les moyens de ce bouleversement (merci à la Loterie romande) ;
- Procédé à une refonte statutaire qui a permis à l'AMA et à l'ASPEM d'être représentés au Conseil de Fondation et aux enseignants d'y disposer de trois voix au lieu de deux ;
- Préparé un règlement qui faisait défaut et composé un Bureau conforme aux exigences légales ;
- Compensé la dissolution de l'association des amis du CPM par la création d'un fonds de solidarité poursuivant les mêmes buts et auquel le président verse ses émoluments, frais déduits ;
- Fait revenir aux écoles de la FEGM près de 150'000 frs annuels (dont la moitié au seul CPM) par l'obtention de la gratuité des locaux dévolus à l'enseignement musical en Ville de Genève ;

- Participé activement, je l'ai souligné, à l'examen des réformes de l'enseignement de la musique au sein des organes appropriés ;
- Résisté à la tentation de diminuer les salaires au moment où d'autres institutions l'ont envisagé, sauvegardant ainsi les mécanismes salariaux ;
- Cherché les moyens d'adapter les ressources aux missions ;
- Lancé l'année du 75^e – inaugurée par la Présidente de la Confédération – en obtenant un financement privé de 200'000 francs pour la réalisation d'événements publics ;
- Assuré la transition ayant suivi le départ de notre administratrice ;
- Reconstitué la direction et réorganisé l'administration ;
- Remis à plat nos contrats de services afin d'en réduire les coûts ;
- Passé d'un déficit de 300'000 francs, découvert à mon arrivée, à un équilibre certes fragile mais retrouvé.

Voilà. Une page se tourne. L'histoire se poursuit. Nul n'est irremplaçable et, le cœur serré mais l'âme sereine, je quitte la présidence d'un CPM consolidé.

A toutes et tous, j'exprime le message de ma profonde et persistante affection. A la nouvelle présidence, je souhaite autant de satisfactions que j'en ai eues à recevoir et à donner – pour et avec le CPM.

Vous remerciant du fond du cœur de votre confiance, je vous prie de croire, chères et chers collègues, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Bien à vous,

André Klopmann